



**Commune de Taradeau**

**délibération :  
D\_2026\_7\_5**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**Objet : Service technique -  
Création de trois emplois  
saisonniers**

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Juin 2026

**Présents** : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Pouvoirs** :

Madame ROUX Marlène a donné pouvoir à Madame TEISSEIRE Arlette  
Madame FOURNIL Catherine a donné pouvoir à Monsieur BERGONZINI Alain  
Monsieur TRANCHEVENT Eric a donné pouvoir à Monsieur DAVID Albert  
Madame VALERO Virginie a donné pouvoir à Monsieur LECONTE Patrick

**Absent(s)** : Madame ROUX Marlène, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame VALERO Virginie

**Excusé(s)** : Madame FONDREVELLE Joëlle

**Secrétaire de Séance** : Madame Arlette TEISSEIRE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'accroissement temporaire des activités du service technique du 1er juillet au 31 août 2026 (entretien des espaces publics, gestion et installation du matériel pour les différentes manifestations estivales),

Il y a lieu, de créer trois emplois saisonniers d'agents contractuels à temps incomplet à raison de 30 h hebdomadaires par emploi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver :

- la création de trois emplois saisonniers d'agents contractuels à compter du 1er juillet au 31 août 2026 inclus,
- le temps de travail sera de 30 h par semaine par emploi saisonnier,
- la rémunération sera indexée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, échelle C1, à l'échelon 1,
- les crédits correspondants

**AR Prefecture**

083 218301349-20260629-D\_2026\_7\_5-DE

Recu le 30/06/2026

Pour : 18

Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Contre : 0**

-

**Abstention : 0**

-

La secrétaire de séance,  
Arlette TEISSEIRE

Emis le 29/06/2026, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 30/06/2026

Le Maire,  
Albert DAVID

